

Energies Renouvelables Participatives et Citoyennes en Corse

CHARTRE DU RESEAU ENERGIA NOSTRA

Préambule

En Corse, le développement des énergies renouvelables (EnR) est un pilier de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) qui fixe un objectif ambitieux : atteindre l'autonomie énergétique d'ici 2050.

Ce développement peut prendre la forme de projets individuels (à l'échelle de particuliers), mais également d'installations de grandes puissances pour lesquels les dispositifs de soutien financier se limitent aux tarifs d'achats spécifiques.

Afin de massifier les énergies renouvelables sur le territoire, les acteurs locaux peuvent actionner deux autres leviers :

- Le financement participatif, réservé aux particuliers, qui leur permet d'être acteurs de la transition énergétique et de diversifier leur épargne.
- Le montage citoyen, adressé à tous les acteurs, qui leur permet de se réappropriier les enjeux énergétiques et retombées socio – économiques, en devenant actionnaires et décideurs sur ces projets.

C'est dans ce contexte que l'AUE, avec le soutien de l'ADEME et l'encadrement de l'association Energie Partagée, a créé en 2021 Energia Nostra, le réseau dédié aux projets d'énergies renouvelables participatifs et citoyens corses.

Actuellement, ce sont plus de 30 acteurs locaux issus du domaine public (organisme consulaire, collectivité, EPIC) et privé (PME, développeurs EnR, associations, ...) qui suivent cette nouvelle dynamique.

1. NOS VALEURS

Notre vision du système énergétique de demain s'articule autour de la sobriété énergétique, une production basée sur les énergies renouvelables au plus près des territoires et un stockage énergétique durable.

Ce changement de paradigme n'est pas envisageable sans une mobilisation des acteurs locaux, notamment dans le développement de projets d'énergie renouvelable participatifs et citoyens.

Nous partageons à ce titre les quatre critères qui définissent un projet citoyen selon la charte Énergie Partagée :

Ancrage local

Nous visons la création de circuits courts entre producteurs-trices et consommateurs-trices pour une prise de conscience du lien entre les besoins et les moyens de production. Cela suppose la mise en place d'une multitude de projets à taille humaine, adaptées aux besoins énergétiques locaux. Le souci des retombées locales doit s'inscrire au cœur des projets afin qu'ils participent au développement du territoire. Le financement est par ailleurs assuré en partie par les collectivités et les habitants, qui permet de maximiser ces retombées.

Finalité non spéculative

Les investissements sont réalisés pour être directement exploités et la rémunération du capital est limitée. Une partie des bénéfices est affectée à la dimension pédagogique et à l'investissement dans de nouveaux projets citoyens.

Nous visons une éthique de l'économie sociale et solidaire, permettant un accès à l'énergie à un prix juste et transparent.



Gouvernance

Les sociétés d'exploitation du projet doivent respecter des principes de gouvernance démocratiques, clairs et transparents, inspiré des principes coopératifs, avec des garanties sur le maintien dans la durée de la finalité du projet. L'entreprise appartient aux acteurs locaux.

La gouvernance choisie doit donc permettre un contrôle des prix de production et la transparence totale sur le fonctionnement et les aspects financiers. Cela se traduit par leur participation majoritaire au capital et/ou par un pacte d'actionnaires garantissant ce contrôle dans la durée.

Écologie

Les projets citoyens sont engagés durablement et volontairement dans le respect de l'environnement et dans une logique de sobriété énergétique. Aucune forme de production d'énergie n'est neutre pour l'environnement et les projets d'énergies renouvelables doivent donc aussi évaluer et suivre l'impact environnemental de leur production.

2. NOS OBJECTIFS

- ✓ Promouvoir le financement participatif et le montage citoyen dans les projets d'énergie renouvelable locaux
- ✓ Sensibiliser, former et fédérer les acteurs locaux autour de l'énergie citoyenne
- ✓ Aider le territoire à se réappropriier l'énergie et à bénéficier des retombées générées
- ✓ S'impliquer dans la dynamique nationale d'Énergie Partagée et de ses partenaires

3. NOS MEMBRES

Tout acteur local : collectivité, entreprise, association, particulier qui s'engage dans la dynamique de l'énergie citoyenne, selon deux niveaux au choix : acteurs relais ou comité opérationnel.

	Engagements de l'acteur relais	Engagements du comité opérationnel
S'inscrire à la Newsletter de l'AUE	✓	✓
Adhérer à l'association Energie Partagée (cf. grille de cotisation)		✓
Monter en compétence de manière autonome		✓
Promouvoir les outils et actions du réseau	✓	✓
Participer aux événements du réseau (formation, voyage d'étude, colloque, ...)	1	3
Remonter toute information au réseau sur un projet EnR local	✓	✓
Accompagner/Porter un projet EnR local		✓
Partager ses retours d'expérience lors de moments d'échanges dédiés		✓
Contribuer à la création d'outils du réseau		✓
Participer à des groupes de travail thématiques régionaux/nationaux		✓
Décider de l'entrée/sortie de membres		✓
Inscrire son appartenance au réseau (dont logo + QR code) dans toute action de communication	✓	✓

4. NOS REGLES D'ADMISSION

Pour devenir membre du réseau ENERGIA NOSTRA, le membre doit :

- ✚ Appartenir à l'une des catégories d'adhérents définies dans le paragraphe 3 du présent document
- ✚ Avoir pris connaissance et accepté les termes du présent document, notamment les engagements indiqués dans le tableau ci-dessus, en signant le formulaire dédié
- ✚ Avoir reçu la validation du comité opérationnel actuel.

L'adhésion au réseau est gratuite et présente des intérêts multiples selon le degré d'engagement :

	Acteur relais	Comité opérationnel
Intégration à la liste de diffusion du réseau	✔	✔
Accès au drive du réseau	En tant que lecteur	En tant qu'éditeur
Intégration à la liste de diffusion d'Energie Partagée		✔
Accès au centre de ressources d'Energie Partagée	Partiel	Total
Sessions de formation sur l'énergie citoyenne	Tarif réduit	Gratuit
Accompagnement spécifique sur un projet EnR local (technico-économique, juridique, concertation, communication)		✔
Participation à des moments d'échange et de partage de retours d'expérience	Locaux	Locaux, nationaux ou européens

5. PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE

La qualité de membre du réseau se perd par :

- Dissolution de la personne morale
- Exclusion prononcée par le Comité Opérationnel pour non-respect de la Charte
- Démission par une lettre datée et signée adressée au Comité Opérationnel

6. LA PROTECTION DES DONNEES

En signant cette charte d'adhésion au réseau, la structure adhérente accepte que les données qu'elle transmet au réseau soient utilisées pour toutes les publications et communications entre elle et le réseau.

Les informations transmises sont destinées à l'usage exclusif du réseau et de ses membres, ne sont en aucun cas transmises à des tiers et seront conservées durant toute la durée d'adhésion.

7. DUREE

Le réseau est créé pour une durée illimitée.

8. CLAUSE D'EVOLUTION

La présente charte pourrait évoluer en statuts juridiques lorsque le réseau serait porté par une structure indépendante. Elle sera alors transmise à chaque membre pour renouvellement ou non de leur adhésion.

